(No. 156.)

*Circulaire au Clergé.*

St Patrice de Beaurivage, 5 juillet 1887.

MONSIEUR LE CURÉ,

Comme j'ai pu le constater, le fléau de "la mouche à patate" continue à faire des ravages dans nos campagnes.

Pour le conjurer, j'autorise MM. les curés à faire une ou plusieurs processions dans le cours de l'été.

Cette permission est donnée non seulement pour cette année, mais aussi pour les autres années ou l'on croira bon de renouveler ces processions, soit pour faire cesser ce fléau, soit pour le prévenir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

E.-A. CARD. TASCHEREAU,

ARCH. DE QUÉBEC.